

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'ALIGNEMENT DE LA VOIRIE  
COMMUNALE DENOMMEE CHEMIN DES CASSIERS  
DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 AU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire de La Roquette-sur-Siagne n°2.1.2024/209 en date du 26/07/2024, une enquête publique relative à l'établissement du plan d'alignement de la voirie communale dénommée chemin des Cassiers aura lieu pendant quinze jours : du 30/09/2024 au 14/10/2024.

**Cette enquête publique concerne l'établissement du plan d'alignement de la voirie communale dénommée chemin des Cassiers.**

Afin de conduire cette enquête, M. le Maire a désigné Monsieur Bernard BARRITAULT en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet **d'établissement du plan d'alignement de la voirie communale dénommée chemin des Cassiers** est consultable

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : (<https://www.laroquettesursiagne.com/mairie/renseignements-et-demarches/urbanisme/>) ;
- en **version papier** au siège de la commune de La Roquette-sur-Siagne, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, 630 chemin de la Commune 06550 La Roquette sur Siagne, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un **poste informatique mis à disposition du public, au siège de la commune de La Roquette-sur-Siagne** à l'adresse, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Toute information peut être demandée auprès de Madame Estelle MASSOT du service de l'urbanisme de la Mairie de la Roquette sur Siagne ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 04.92.19.45.07 et à l'adresse mail : [urbanisme@laroquettesursiagne.com](mailto:urbanisme@laroquettesursiagne.com).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les **registres papiers d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil du siège de la commune de La Roquette-sur-Siagne ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : [urbanisme@laroquettesursiagne.com](mailto:urbanisme@laroquettesursiagne.com).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la commune de La Roquette-sur-Siagne, situés à l'Hôtel de Ville, 630 chemin de la Commune 06550 La Roquette sur Siagne pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- **le lundi 30 septembre 2024 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**
- **le lundi 14 octobre 2024 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la commune de La Roquette-sur-Siagne ainsi que sur son site internet (<https://www.laroquettesursiagne.com/mairie/renseignements-et-demarches/urbanisme/>) durant un an.

À l'issue de l'enquête publique, le plan d'alignement de la voirie communale, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le Maire  
Christian ORTEGA